

Descriptif du module 2

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé de module **Intégration ostéopathique et diagnostique I** **2024-2024**

Code :
S.OS.SO.1102.FD.24

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Type :

Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

1. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ...

2. Prérequis

Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

3. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : Am1 Am2 Am3
- B. Rôle Communicateur-trice : Bm1 Bm2 Bm3
- C. Rôle Collaborateur-trice : Cm1 Cm2 Cm3
- D. Rôle Manager : Dm1 Dm2 Dm3
- E. Rôle Promoteur-trice de la santé : Em1 Em2 Em3
- F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : Fm1 Fm2 Fm3
- G. Rôle professionnel-le : Gm1 Gm2 Gm3

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2022-2027.pdf

4. Contenu et formes d'enseignement

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2022-2027.pdf

Modalités pédagogiques : Cours magistraux Ateliers Self-learning

5. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : Oral Examen écrit QCM QAD Dossier écrit ECOS 1

La présence à tous les cours est obligatoire (> 80%).

La réussite de l'examen nécessite au minimum 50% des points à chaque ECOS et 60% des points sur l'ensemble de l'examen.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

7. Remarques

8. Bibliographie

9. Enseignant-e-s

Martin Spring
Anne Balmer Vorms
Jean-Baptiste Pellissier
Reto Luegstenmann
Marcel Paturel
Marco Gabutti
+ intervenants invités pour des conférences

Nom du responsable de module :
Marcel Paturel

Descriptif validé le
16 septembre 2024

Descriptif validé par
Pierre Frachon

Sandro Fossetti

 